



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2024**

DELIBERATION N°5 - DCM-20240918-5

**Nombre de
membres en
exercice : 29**

Présents : 16
Votants : 27
Pour : 27
Contre : 0
Abstentions : 0

Objet :
Convention
d'attribution
d'un fonds de
concours pour la
construction de
2 courts de
tennis par la
Communauté
d'Agglomération
Pays Basque

L'an deux mille-vingt-quatre, le dix-huit septembre à dix-huit heures, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 12 septembre 2024

Membres présents :

M Francis GONZALEZ, Mme Marie-José ROQUES, M Gilles LASSABE, Mme Monia EVENE-MATEO, M José DOS SANTOS, Mme Laurence GUYONNIE, M Patrick ACEDO, M Jean-Pierre CAZAUX, Mme Simone PUYO, Mme Catherine DUFOUR, M Éric DEITIEUX, Mme Céline DOS SANTOS, Mme Marie-Ange THEBAUD, Mme Hélène ETCHENIQUE, M Jérôme RANCE, M Frédéric BILLARD.

Membres représentés par pouvoir :

Mme Sandrine DARRIGUES donne pouvoir à Mme Catherine DUFOUR
M Jean-Marie GUTIERREZ donne pouvoir à M Jean-Pierre CAZAUX
M Jean-Pierre ALPHA donne pouvoir à Mme Laurence GUYONNIE
M Christophe MARTIN donne pouvoir à Mme THEBAUD
M Xavier BAYLAC donne pouvoir à M. Francis GONZALEZ
Mme Alexandra VALETTE donne pouvoir à Mme Monia ÉVÈNE MATEO
Mme Catherine DUPIN donne pouvoir à Mme Marie-José ROQUES
M Alain DARTIGUES donne pouvoir à Éric DEITIEUX
M Dominique LAVIGNE donne pouvoir à Mme Hélène ETCHENIQUE
Mme Jennifer WEBER donne pouvoir Mme Céline DOS SANTOS
M Jonathan DARRIGADE donne pouvoir à M Gilles LASSABE

Membres excusée : Mme Martine BECRET

Membre absent : B. GERY

Secrétaire de séance : Madame Laurence GUYONNIE

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal en date du 15 février 2024 a décidé de solliciter un fonds de concours de 30 000 €, auprès de la Communauté d'Agglomération du Pays Basque (CAPB), au titre de l'enveloppe dite « forfait communal » pour la construction des 2 courts de tennis.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5216-5 VI ;
Vu le règlement d'attribution des fonds de concours de la Communauté d'Agglomération Pays Basque à ses Communes membres, adopté par délibération du Conseil Communautaire du 4 mars 2023 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 15 février 2024 sollicitant un fonds de concours auprès de la CAPB au titre des travaux de de construction de deux courts de tennis ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 15 juin 2024 par laquelle la CAPB a attribué un fonds de concours pour la construction de 2 courts de tennis couverts de 30 000 € suite à la demande formulée par la Commune ;

Considérant que le versement d'un fonds de concours nécessite la délibération concordante de la Commune et de la Communauté l'Agglomération.

**Certifié
exécutoire
compte tenu du
dépôt à la Sous
Préfecture de
Bayonne
le
et de la
publication
le**

Le Conseil Municipal,

**Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré,**

- Approuve l'attribution par la Communauté d'Agglomération Pays Basque d'un fonds de concours pour la construction de 2 courts de tennis couverts de 30 000 € ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention financière correspondante jointe en annexe.

**Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 20/09/2024**

**Le Maire,
Francis GONZALEZ**



**La secrétaire,
Laurence GUYONNIE**